



MENTION

BOIS ET AMEUBLEMENT

PARCOURS

CONSTRUCTION BOIS

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

Situation professionnelle au 1er décembre 2016,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 13



Situation professionnelle au 1er décembre 2017,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 13



Taux d'insertion
à 18 mois : 91 %
à 30 mois : 92%

■ En emploi □ En recherche d'emploi ■ Autre (dont poursuite d'études et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

-CHARGÉ D'AFFAIRES

-AGENT D'ORDONNANCEMENT

-TECHNICIEN BOIS

-CHEF D'ATELIER

-CONDUCTEUR TRAVAUX EN MAISON INDIVIDUELLE

-DESSINATEUR MOBILIER

-ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION

-INGÉNIEUR MÉTHODE

-MÉTREUR CALCULATEUR DESSINATEUR
PROJETEUR

— SATISFACTION —

Satisfaction de l'emploi *Nombre de réponse(s) : 12*



Emploi en accord avec la formation *Nombre de réponse(s) : 12*



■ Oui (domaine et niveau) ■ Oui (seulement domaine) ■ Oui (seulement niveau) ■ Non

— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI — *Nombre de réponse(s) : 12*

Alternance 25 %

Candidature spontanée 17 %

Relations (personnelles ou professionnelles) 17 %

Suite à un stage 8 %

Agences d'intérim 8 %

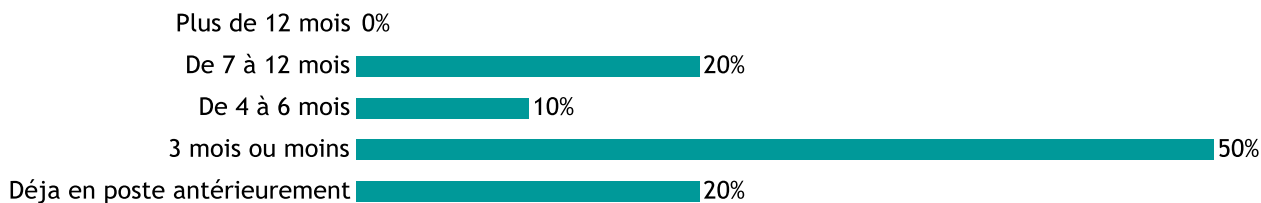
Annonce dans la presse 8 %

Pôle emploi 8 %

Sites dédiés à l'emploi (hors Pôle Emploi et Cabinets de recrutement) 8 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 10



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 12



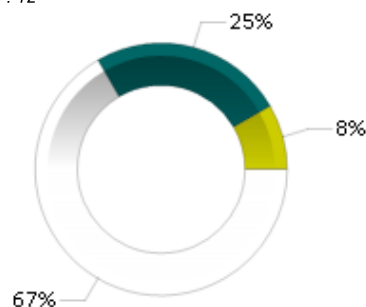
EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

■ Emploi stable ■ Emploi non stable

Statut

Nombre de réponse(s) : 12



■ Cadre ■ Technicien ■ Employé

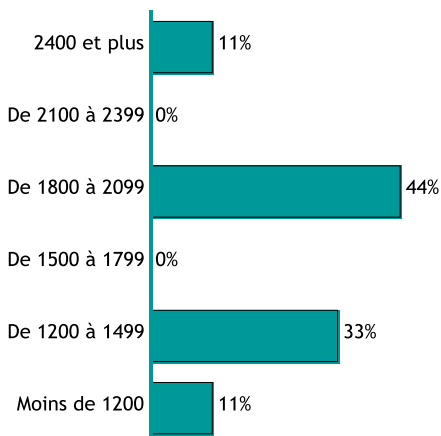
Employeur

Nombre de réponse(s) : 12



Revenu net mensuel (dont primes) en Euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 9



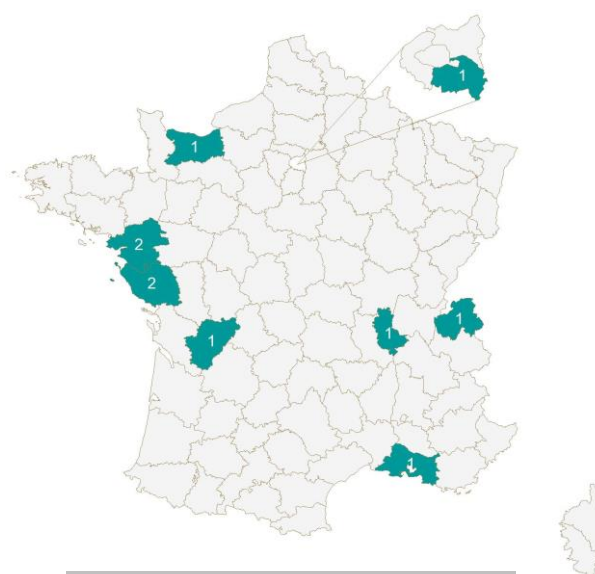
Salaire médian : 1823 euros

Salaire moyen : 1770 euros

Définition de l'INSEE : Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 11



Emplois à l'étranger: 1